

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EUROPE DE 1992
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Partie I

Introduction

Le marché unique, auquel sont associés les douze États membres de la Communauté européenne, est un processus qui aura pour effet d'éliminer complètement d'ici le 31 décembre 1992 toutes les barrières internes qui entravent la libre circulation des biens et services, des capitaux et des personnes. Ce processus, qui s'appliquera à tous les secteurs de l'économie civile, ne date pas d'aujourd'hui; dès 1957 en effet, le marché unique était déjà envisagé dans le Traité de Rome, qui lui sert toujours de base juridique. Au cours des premières années d'existence du Traité, on projetait surtout la création d'une union douanière assortie d'un tarif extérieur commun, mais le projet devint bientôt plus complexe avec l'adhésion de six nouveaux États membres, dotés d'une structure économique et de normes différentes. Ainsi, en dépit du fait que les tarifs douaniers nationaux furent abolis comme prévu, il restait une foule de barrières non tarifaires en vigueur si bien que les progrès en vue de la complète intégration se mirent à piétiner. Malgré les efforts constants visant à abolir ces barrières internes, il devint extrêmement difficile de faire évoluer les choses car les mesures proposées se butaient contre des domaines de compétence nationale au sein des États membres, dont les lois et les normes diffèrent dans le secteur de la santé, de la sécurité au travail, de la fiscalité, des institutions financières et de la politique des transports.

Malgré l'opinion largement répandue dans les années 70 selon laquelle l'intégration économique de la Communauté risquait d'échouer faute de souffle, il reste que la volonté politique nécessaire pour réussir cette intégration était bien là, à cause du besoin d'unanimité indispensable au processus de prise de décision. Dans le même temps toutefois, l'Europe voyait d'un oeil inquiet la concurrence de plus en plus forte en provenance des États-Unis et du Japon, surtout dans le domaine de la haute technologie. Les bouleversements économiques qui se sont produits à partir du début des années 70 ont démontré aux Européens que dans certains secteurs, notamment celui de la défense, ce n'est qu'en unissant leurs efforts au sein d'un marché leur offrant des économies d'échelle beaucoup plus grandes qu'ils pourraient assurer la survie de leur avenir industriel. A part la Grande-Bretagne et la France, qui sont de gros exportateurs de matériel de défense et qui, par conséquent, jouissent de cycles de production assez longs, la majeure partie de l'approvisionnement européen se fait à l'intérieur des frontières nationales, d'ordinaire à partir d'un tout petit groupe de fournisseurs et à raison de commandes